

Garanties complémentaires licence 2018 individuelle accident / assurance vélo

Le présent bulletin de souscription est à adresser, accompagné du règlement et des pièces justificatives à :
GRAS SAVOYE Département Sports & Evénements. Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton. CS 70001. 92814 PUTEAUX CEDEX
09 72 72 01 38 - ffc@grassavoye.com

Nom - Prénom du licencié _____ Date de naissance _____
 Si mineur, représentant légal / signataire du présent bulletin _____
 @ _____ N° de la licence FFC _____
 Adresse _____ Code postal _____ Ville _____
 Nom du Comité Régional _____ Club _____

Mon assurance individuelle accident et assistance complémentaire

Bulletin valant Conditions particulières / Conditions générales et notices téléchargeables sur www.ffc.fr ou ffc.grassavoye.com

Je complète ma couverture en cas d'accident corporel, je choisis l'option ! **Bronze** **Argent** **Or**

EN PLUS DE LA LICENCE	Bronze	Argent	Or
Décès	35 000 €	25 000 €	35 000 €
Invalité permanente totale (capital réductible en cas d'invalité permanente partielle)	70 000 €	50 000 €	70 000 €
Frais médicaux ⁽¹⁾	néant	125 %	125 %
Indemnité journalière - Perte de revenus	néant	10 € ⁽²⁾	15 € ⁽²⁾
Indemnité journalière - Hospitalisation	néant	10 € ⁽²⁾	10 € ⁽²⁾
Assistance à l'entraînement	(3)	(3)	(3)
Cotisation TTC	20 €	30 €	40 €

⁽¹⁾ Remboursement après déduction des prestations versées par la sécurité sociale et/ou tout autre organisme de prévoyance ou mutuelle

⁽²⁾ A compter du 15ème jour pendant une durée maximum de 180 jours

⁽³⁾ Incluse auprès d'AXA Assistance pour une cotisation de 3 € TTC selon garanties décrites dans la notice d'informations disponible sur le site ffc.grassavoye.com

Nouveaux licenciés 4 mois gratuits*

Mon assurance vélo

Bulletin valant Conditions particulières / Conditions générales et notices téléchargeables sur www.ffc.fr ou ffc.grassavoye.com

Mon vélo n'est pas couvert par la licence, je l'assure ! Formule : **A** **B** **C** **D** **E**

Nature des garanties	Plafond	Modalités d'indemnisation	Franchises	Valeur assurée en € (Vélo et accessoires)	Cotisation €/an**	
					Vélo 1	Vélo 2 ou 3
Domage matériel en cas d'accident ou transport	Valeur d'achat TTC pour les vélos de moins d'un an	Sinitre total : valeur assurée sans vétusté	10 % des dommages minimum 100 €	A) de 0 à 499	60 €	55 €
Vol suite à accident ou agression	Valeur de remplacement à neuf pour des vélos entre un et cinq ans	Sinistre partiel : frais de réparation sans vétusté	10 % de la valeur assurée minimum 100 €	B) de 500 € à 1 999	140 €	127 €
Frais de location d'un vélo de remplacement	25 % de la valeur assurée (limité à 2 mois à compter du sinistre)	Sur justificatifs	néant	C) de 2 000 € à 3 999	200 €	181 €
				D) de 4 000 € à 6 999	300 €	271 €
				E) de 7 000 € à 10 000	410 €	370 €

*Pour les primo-licenciés, l'assurance vélo est gratuite de septembre à décembre 2017

**TTC y compris frais de 10€

Vélo (s) assuré (s) / à compléter

Désignez le(s) vélo(s) assuré(s) (vélo et accessoires) dans l'ordre décroissant de valeur d'achat et indiquer le montant de la prime. Le vélo doit avoir été acheté il y a moins de 5 ans à la date de la souscription et le licencié en être propriétaire. La valeur assurée est la valeur d'achat pour les vélos de moins d'un an et la valeur de remplacement à neuf pour des vélos entre 1 et 5 ans.

Pour les vélos supérieurs à 10 000 € et au-delà de 3 vélos assurés, **contactez ffc@grassavoye.com**

Vélo(s) assuré(s)	Marque	Modèle	N° de série	Valeur assurée	Cotisation TTC
Vélo 1 (vélos & accessoires)					
Vélo 2 (vélos & accessoires)					
Vélo 3 (vélos & accessoires)					

TOTAL COTISATION sans calcul au prorata sauf pour toute souscription entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2018 (cotisation divisée par deux)

Joindre obligatoirement pour chaque vélo un justificatif de la valeur assurée (copie de la facture d'achat ou justificatif de la valeur de remplacement à neuf) ainsi qu'une photographie numérique de moins de 10 jours.

DATE D'EFFET DES GARANTIES : à réception par GRAS SAVOYE du présent bulletin accompagné du règlement et des pièces justificatives, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. La police sera renouvelée chaque année à échéance par tacite reconduction

Fait à _____ Date _____
 Signature de l'assuré ou du représentant légal pour les mineurs

L'assuré déclare :

- Avoir pris connaissance des conditions générales des contrats d'assurance sus visés.
- Etre licencié auprès de la FFC et à jour de cotisations.
- Ne pas avoir subi ou déclaré plus de 2 sinistres au cours des 3 dernières années.
- Ne pas avoir été résilié pour non-paiement au cours des 2 dernières années pour un contrat similaire.
- Qu'à la date de souscription, l'assuré est propriétaire de son vélo, acheté il y a moins de 5 ans.